

**LE JOUR, 1950
11 JUILLET 1950**

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Au bout de patients efforts, la situation, longtemps confuse, s'est clarifiée. Il a fallu faire la part du possible. **Ce qu'on ne pourra pas réaliser en une fois, le temps l'achèvera.**

Cette fois le moyen essentiel de l'Exécutif a manqué : la menace de dissolution de la Chambre, à quelques mois de son terme, ne signifiait plus rien. La garantie centrale du système devenait vaine.

Entre l'Exécutif et le Législatif trop de tractations avaient eu lieu d'ailleurs pour laisser à chacun des deux pouvoirs, suffisamment d'indépendance envers l'autre. **Ils étaient trop redevables l'un à l'autre pour que l'un pût se montrer sévère envers l'autre.**

Le résultat c'est qu'un assainissement électoral raisonnable de ce pays, **dans sa totalité,** est devenu impossible, pour le moment. **Il faudra procéder par étapes, commencer par la partie du Liban la mieux préparée à la liberté, la plus lasse des manœuvre et des procédures qui vicent la vie politique et qui nous déshonorent. Tel est le fait dans sa simplicité.**

Maintenant, nous pouvons espérer avoir une Chambre assez nombreuse, assez étoffée pour fournir un travail de Commissions plus sérieux et des équipes de rechange, assez compréhensive pour faire à une opposition saine et raisonnable sa place, assez avertie des nécessités de ce pays et des dangers qu'il court pour être attentive à l'évolution et aux travaux des assemblées voisines, singulièrement celle d'Israël.

Le bon sens voulait qu'au lieu d'inventer des institutions nouvelles à côté de celles qu'on a, on améliorât ce qui existe, on le rendit moins inefficace et illusoire.

C'est par la Chambre, dans ce Liban confessionnel, que se construit la nation. C'est pourquoi il faut que la Chambre en soit une, qu'elle ne soit pas cette carence et cette absence (ou cette obstination entêtée seulement contre le progrès civique, social et moral).

Les rapprochements qui se sont produits ces dernières semaines porteront leur fruit si la bonne foi ne s'épuise pas à mi-chemin. **Il semble bien qu'on soit désormais devant une certitude.** La réforme électoral se fera en commençant par les circonscriptions de ce pays les plus adaptées au suffrage universel, les plus soucieuses de défendre leur personnalité. Quant à la capitale, il faut tenir compte, en ce qui la concerne, de circonstances qui rendent le Pouvoir central actuellement impuissant à son égard.

En bref, on fera ce qu'on pourra. **C'est peu et c'est beaucoup ; c'est énorme si on envisage la détente qui en résultera et le pas en avant dont bénéficiera la chambre des députés. Désormais c'est au gouvernement de faire son devoir.**